



**ADOPTION DU BUDGET 2024  
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal de la Ville de Matane tiendra une séance extraordinaire le mardi 5 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle civique de l'hôtel de ville afin d'adopter le budget pour l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Donné à Matane, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois, en conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La greffière, M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, o.m.a., Avocate